

MAISON DES AFFAIRES PUBLIQUES ET INTERNATIONALES

PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA RECHERCHE

CONCOURS – PROJETS DE RECHERCHE À PORTÉE PRATIQUE (2026-2027)

Ce concours vise à financer **jusqu'à trois (3) projets entre 10 000\$ à 20 000\$ (maximum) chacun**. Le soutien sera offert à des projets collaboratifs, d'équipes de recherche et de partenariats déjà existants et financés, au stade du développement, dont la thématique est liée à la mission de la Maison **afin de renforcer la dimension pratique des recherches**.

Les équipes de recherche bénéficiaires s'engageront à organiser, en collaboration avec la Maison, une activité en lien avec le projet financé.

Critères

- **Portée appliquée du projet (45%) :** Le projet doit démontrer une portée pratique et appliquée, en articulant clairement ses retombées concrètes pour l'élaboration ou la mise en œuvre de politiques publiques, ou pour un milieu de pratique spécifique. La demande doit préciser comment les résultats de la recherche pourront être mobilisés par les personnes décisionnaires, les milieux de pratique ou les organisations concernées, au-delà de la seule contribution aux connaissances scientifiques.
- **Qualité des activités de transfert de connaissances et originalité du projet (30%) :** objectif et importance de la recherche, excellence du parcours de recherche en fonction de l'avancement de carrière et qualité des activités pratiques prévues.
- **Faisabilité (25%) :** Faisabilité de l'activité du transfert de connaissances, présentation d'un plan d'action viable pour la réalisation de la demande ; potentiel de réussite du projet proposé.

Admissibilité

La direction du projet doit être assumée par une personne qui occupe un poste régulier au sein du corps professoral de l'Université de Montréal et qui possède une affiliation officielle à la Maison des affaires publiques et internationales. Les autres membres de l'équipe n'ont pas à être affiliés à la Maison.

Montant et durée

Les subventions varient d'un montant de 10 000\$ à 20 000\$ maximum par demande. Il s'agit d'une subvention **de 18 mois (décembre 2026 – mai 2028)** avec possibilité de prolongation de 6 mois. À noter que les frais de réception et de représentation sont couverts par cette subvention à la hauteur de 10% du montant total demandé. Seront acceptés les frais de rencontres de travail, les journées d'études et les déplacements des personnes invitées. Davantage de détails sur l'éligibilité des coûts seront partagés avec les équipes financées une fois les résultats du concours annoncés.

Dossier à soumettre

1. Projet (2 pages), qui explique clairement le lien avec la mission de la Maison et les retombées attendues.
2. Milieu de pratique visé et calendrier de réalisation de la demande (1 page).
3. Budget détaillé projeté, incluant les initiatives prévues (ex. : embauche d'auxiliaires de recherche, organisation d'événement public, tenue de rencontres de travail avec des chercheur.es de l'étranger, déplacements, présentation lors de conférences, etc.), le moment prévu, le montant associé et comment elles supporteront le projet (1 page).
4. CV de la personne responsable du projet. Chaque cochercheuse ou cochercheur doit fournir un courriel confirmant sa collaboration, accompagné d'une courte notice biographique présentant ses projets et ses intérêts de recherche, d'une longueur maximale de deux paragraphes. Le courriel doit être adressé à la personne responsable et inclus dans le dossier.

Dossier à soumettre dans **un seul fichier PDF** avec les documents dans la séquence indiquée.

Échéanciers

Demande à déposer au **plus tard le lundi 9 novembre 2026** à l'adresse : maison-api@fas.umontreal.ca. Les réponses seront envoyées d'ici le **30 novembre 2026**. Les fonds seront rendus disponibles au cours du mois de décembre.